

# Réfléchir avant de se lancer

## 1. La peur de l'échec paralyse l'action

Le projet doit réunir au moins trois conditions :

1. **Passer de vagues espérances à un objectif précis.**  
« Courir après quelque chose sans savoir forcément quoi » ou « vouloir faire quelque chose d'intéressant » ne sont pas des projets.  
On peut réserver le terme de projet « aux intentions d'avenir correspondant à des buts précis, situés suffisamment loin dans le futur et pour lesquels le sujet a une conscience minimale des parcours à suivre et des moyens de mise en œuvre »
2. **Traduire les rêves en action.**  
Déterminer un plan de bataille, une démarche adaptée au but : « La bonne volonté ne suffit pas »...comme « tout grand dessein implique obstacles, échecs, découragements, remaniements et renouveau ».  
On ne peut pas se lancer dans une aventure sans s'assurer qu'elle correspond bien à une motivation profondément ancrée dans le passé. Dessiner l'arbre des compétences qui retrace les forces, les atouts et les acquis.
3. **Tracer un programme de réalisation.**  
« Le désir est une force productrice d'avenir » ...à condition de mettre en œuvre une stratégie consciente pour réaliser ses aspirations.  
L'anticipation doit se transformer en action.

## 2. Effets et méfaits du projet

Au cours des deux derniers siècles, le projet s'est présenté comme condition d'émancipation et de créativité. La société industrielle a souhaité valoriser à travers lui les deux mythes de l'autonomie et de la maîtrise. Mais, dans ses usages intempestifs, il a souvent constitué une forme subtile d'asservissement. Aujourd'hui, la personne ou le groupe qui investit dans le projet doit abandonner l'espoir d'une totale autonomie.

### Effets émancipateurs

1. Le projet **doit tenir compte de données contradictoires**, ce qui amène à gérer l'incertitude et la complexité des situations.
2. Le projet **incite les personnes concernées** à développer leurs capacités à devenir des acteurs-auteurs.
3. Le projet **conduit l'acteur** à penser la situation en termes d'innovation et de création.
4. Le projet **se fonde sur une logique de l'interaction et de la négociation** ; en ce sens, il s'inscrit dans une logique de recomposition du lien social.

5. **Le projet favorise une action plus efficace** grâce à un temps d'anticipation et de conception.
6. **Le projet permet d'explicitier les intentions** et donc de clarifier la pensée en l'aidant à concrétiser les possibilités qu'elle recèle.
7. **Le projet conduit à se poser des problèmes de sens** au regard de l'action à entreprendre : sens-direction à prendre, sens-signification à dégager, sens-sensation à manifester. Ces questions favorisent le confort existentiel de l'acteur lui-même.

## Méfaits

1. **La fuite en avant** dans le futur provoque une certaine incapacité à gérer les exigences du moment présent.
2. **Par le volontarisme** soucieux d'une maîtrise totale sur les choses et les individus, l'acteur s'illusionne sur ses capacités et ne tient pas compte des effets pervers éventuels.  
L'objet à conquérir prend le pas sur le processus à conduire.
3. **L'idéalisation** de l'objet visé, transformé en « bon objet », risque d'engendrer une désillusion à l'épreuve des faits.
4. **La dénégation** conduit les institutions et professionnels à se substituer aux individus, transformant ainsi leur **projet de** en **projet pour**.
5. **Le leurre** risque de créer un fossé entre l'intention originelle, ambitieuse, et la concrétisation, très modeste.
6. **Les coûts** risquent d'être disproportionnés au regard des avantages que procure le projet.

**La lourdeur** des dispositifs du projet étouffant la créativité.

## 3. Sept étapes

- Un « facilitateur » est un consultant. Il ne doit exercer aucune pression sur l'auteur du projet, sauf sur un point : l'observation scrupuleuse du programme d'élaboration, qui comprend sept étapes.  
L'exemple développé est celui d'un projet professionnel, mais le programme s'applique à toutes sortes de projets.
1. **Rendre manifeste le cadre du projet** . Un projet professionnel s'inscrit dans un projet de vie. Il s'agit donc de faire émerger les traits dominants de ce projet de vie : est-il orienté vers l' « avoir » et le « pouvoir », ou bien vers « l'être » et « l'aimer » ? Dans le premier cas, c'est la réussite professionnelle qui compte, dans le second, plutôt la réalisation de soi.
  2. **Rendre manifeste les grands axes d'intérêt du projet**. Un projet doit correspondre aux intérêts personnels de l'auteur. Le « facilitateur » aidera l'auteur à découvrir ses domaines de prédilection (littérature, arts, sciences, nature, social, économie, etc ..) au cours d'un entretien. Du ou des centres d'intérêt, on passera aux métiers que l'auteur connaît déjà, qu'il envisage de faire, en lui faisant expliciter ses raisons. A ce

stade, l'important pour les deux interlocuteurs est de parvenir à une représentation commune, globale et provisoire de ce que souhaite l'auteur.

3. **Réunir l'information.** Il est rappelé que le « facilitateur » ne recherche pas des informations pour bâtir lui-même le projet de l'autre, ni même pour le conseiller, mais pour que l'autre soit l'auteur d'un projet réaliste et réalisable.

On procédera en deux temps :

*Informations sur l'auteur :* par entretien simple, le « facilitateur » l'invite à dégager les points forts de son histoire de vie. Il cherche à faire s'exprimer ses mobiles, ses besoins, ses valeurs. Il peut proposer des épreuves psychologiques ou cliniques avec l'accord du sujet. Et, aussi, un premier diagnostic de ses connaissances et de ses capacités, un « bilan de compétences » qui pourra être précisé aux étapes 5 et 6 ;

*Information sur la situation de l'auteur :* il s'agit essentiellement de faire décrire par l'auteur sa situation professionnelle, sociale, économique et familiale, afin de tester ses capacités d'adaptation, ses résistances et sa volonté de changement. Ensuite, le « facilitateur » fera apparaître les points que l'auteur considère comme intangibles et ceux sur lesquels il accepte d'agir ;

4. **Réaliser la synthèse.** A cette étape, le « facilitateur » invitera l'auteur à élaborer par écrit une synthèse des résultats des étapes précédentes, qui mette en regard le bilan de ses aptitudes et les souhaits qu'il a formulés à l'étape 2. Il lui demandera également de préciser les efforts qu'il est prêt à faire et les points forts ou faibles qu'il reconnaît en lui.
5. **Rechercher des solutions.** Une fois la synthèse réalisée, le « facilitateur » devra inviter l'auteur à considérer ses choix concrets (professionnels dans le cas-type). C'est à ce stade seulement qu'il peut jouer un rôle d'informateur actif sur les conditions d'accès, le développement, l'encombrement et le niveau de rémunération ou de rentabilité des choix envisagés, et en proposer d'autres si nécessaire.
6. **Amener le choix et la décision.** Le tiers demandera à l'auteur de classer les solutions retenues en fonction de deux critères : sa préférence et ses chances de réussites. Puis il l'invitera à faire un choix, à prendre une décision, sur lesquels il n'émettra pas de jugement. Tout au plus, en cas d'option aberrante, pourra-t-il inviter l'auteur à réfléchir quelque temps, au besoin à l'aide d'une question d'imagination réalisante.
7. **Préparer la mise en oeuvre.** Conformément au principe d'ordre énoncé en 1, la mise en oeuvre du projet doit prendre la forme d'un programme d'actions à réaliser. Le « facilitateur » aidera l'auteur à en établir le planning précis.

**Enfin le suivi ... Trop souvent, « l'accoucheur de projet » laisse l'auteur se débrouiller seul avec son programme. Réaliser un projet est une démarche périlleuse qui ne doit pas s'interrompre au premier obstacle rencontré.**

**Dans l'idéal, donc, le « facilitateur » suivra sa mise en oeuvre pas à pas, toujours dans le même esprit : celui d'un accompagnateur qui ne se substitue pas à l'auteur du projet. Le candidat à la réussite ou à la réalisation de lui-même trouvera sûrement sécurisant d'apprendre la voltige avec un filet.**

## 4. Neuf principes

\* La démarche de l'auteur du projet a d'autant plus de chance d'aboutir qu'elle respecte les principes suivants :

1. **Le principe de réalité :** le projet doit tenir compte des capacités de son auteur et des situations que celui-ci sera amené à affronter : sa volonté de réalisation implique qu'il en ait conscience ;

2. **Le principe de congruence** : un projet doit être l'expression des valeurs, des besoins et de la personnalité de son auteur : ce dernier doit se reconnaître dans son projet ;
3. **Le principe d'auto-contrôle** : à tout moment de sa réflexion, l'auteur doit se poser des questions sur la vraisemblance ( est-ce possible ? ) et les implications de ses options ( si je fais cela, que va-t-il se passer ? ) ;
4. **Le principe d'emboîtement (ou de « poupées russes »)** : l'auteur doit s'assurer que chaque souhait ou option particulière s'inscrit bien dans son projet général de vie. Inversement, il doit considérer qu'un projet général se décompose nécessairement en sous-projets, qui ne doivent pas être incompatible.
5. **Le principe d'ordre** : un projet doit s'inscrire dans le temps et se décomposer en étapes successives qui forment un schéma prévisionnel d'actions.
  - Quant à l'aide directe offerte par le « facilitateur », elle devra observer les suivants :
6. **Le principe de respect de l'autre** : le facilitateur ne doit pas se substituer à l'auteur, il est le catalyseur du projet qui doit être entièrement l'œuvre de l'auteur ;
7. **Le principe de maïeutique** : sa mission est d'amener l'auteur, par des questions et reformulations, à exprimer et clarifier ses propres souhaits et options, à en être conscient ;
8. **Le principe d'information et de libre choix** : il peut proposer à l'auteur des informations objectives s'il les juge utiles, mais ne doit pas l'obliger à en tenir compte ;
9. **Le principe d'imagination réalisante** : il peut demander à l'auteur d'imaginer la situation créée par un choix, notamment lorsqu'il décide d'ignorer certaines informations . En somme, il s'agit de respecter le principe d'auto-contrôle.

**Bonne route !**